

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élu(e)s**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 25.

---

**10.03 - Présentation du plan de propreté**

La présentation du plan de propreté débute à 19 h 25 et se termine à 19 h 43.

---

**10.04 - Présentation du rapport de consultation sur les nuisances et plan d'action**

La présentation du rapport de consultation sur les nuisances et plan d'action débute à 19 h 43 et se termine à 19 h 53.

CA22 16 0087

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 4 avril 2022, à 19h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 4 avril 2022, tel que proposé en ajoutant la motion du maire Laurent Desbois sous « Affaires nouvelles ».

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

**10.06 - Période de questions des citoyens**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 54 ET SE TERMINE À 20 H 54.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Jean-Christophe Mortreux	Monsieur a un texte à lire au sujet de la sécurité et de la circulation
Anouk Dansereau	Affichage commercial
Céline Forget	Démocratie
Walter-Alexander Boyne	Bonjour. Voyant l'annonce du gouvernement concernant un investissement de 117 M\$ dans le Plan climat de la Ville, prévoyez-vous augmenter le nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques à Outremont ? Quand je regarde la carte des bornes publiques, on dirait qu'il en manque à Outremont ou sinon que l'arrondissement assume que tout le monde peut l'installer chez eux, ce qui n'est pas le cas. Est-ce que c'est dans vos plans d'en installer proche du CEPsum, proche des parcs comme le parc Outremont, p.ex., où il y a beaucoup de trafic ? Plus globalement, que pensez-vous faire avec les sommes additionnelles à Outremont sinon ?
marc langlois	Au dernier conseil d'arrondissement de Parc Extension début mars, on m'informait que les autorisations avaient toutes été reçues pour procéder à la construction du lien piéton dans le prolongement de de l'Épée, permettant de relier Parc Extension à Outremont. Cependant, ces travaux ne semblaient pas être prévus avant encore 2 ou 3 ans. L'arrondissement d'Outremont peut-il faire mieux et plus vite, pour permettre à ce nouveau lien piéton et cycliste fort précieux de voir le jour plus rapidement. Je rappelle que nous avons dû attendre à la fin des travaux de la phase 1 du MIL avant que la plateforme sur L'acadie soit ouverte. Pourtant, ces passages devraient être priorités, car ils sont porteurs de mobilité verte et de désenclavement.
Krzysztof Majewski	J'ai malheureusement manqué la période de consultation sur la vente du cannabis donc je comprends qu'il est trop tard pour y contribuer. J'espère qu'il n'est pas trop tard pour poser des questions. Quel est le risque posé par l'installation d'une succursale de la SQDC dans notre arrondissement? Quels secteurs ou groupes de citoyens y sont opposés? Quand est-ce que la décision d'exclure la vente du cannabis (le cas échéant) pourrait être réexaminée dans le futur?
Mathieu Côté	Où est le plan de mobilité active pour Outremont? A date, on a vu que le nouveau conseil a enlevé la piste cyclable sur Lajoie, mais il semble avancer sans objectif clair après avoir dénoncé l'ancien conseil pour le même défaut. Quel travail a été fait sur le plan de mobilité active d'Outremont, et quand est-ce-qu'on peut s'attendre que nos enfants puissent prendre leur vélo sur des pistes cyclables protégées?

Jean Fréchette	Les souffleurs à feuilles vont bientôt envahir l'environnement. Quand est-ce que les souffleurs à feuilles à essence seront interdits dans l'arrondissement comme l'a fait l'arrondissement Ville-Marie et tel que promis ? Merci
Vincent moret	Bonjour , il y a depuis bientôt un an une ancienne école religieuse pour jeune fille qui a complètement changé de direction. Celle ci héberge à l'année longue et depuis peu une cinquantaine de jeune homme d'une vingtaine d'année. Jeunes hommes venant de NY. Dorment dans des lits superposés dans les anciennes classes et se ramassent à une dizaines de personnes par chambre. Une air de restauration y est également proposé et le tout cuisiné sur place. Imaginez les sacs poubelles quotidiens qui sont jetés aux abords de la ruelle. Une cinquantaine. Ma question : l'arrondissement est il au courant de se qui se passe dans cette édifice. Les mesures de sécurités sont elles respectées, les mesures d'hygiènes sont elles respectées, les mesures d'ordres sanitaires sont elles respectées. Ma question avait été posé à la précédente administration et comme tant d'autres était resté sans réponses. Cordialement.
Monique Maranda	De retour d'un long voyage à l'étranger, en prenant une marche dans mon quartier, j'ai constaté que la façade de ce bâtiment a complètement été défigurée par l'ajout de portes aux qualités esthétiques douteuses. Est-ce que l'administration peut nous expliquer en vertu de quel principe architectural un permis a été accordé pour permettre une telle défiguration? Est-ce que Mme Pollak ou Mme Potvin, dans leur rôle de présidente du CCU, peuvent nous expliquer les raisons qui ont poussées le CCU à sanctionner un tel projet?
Ginette Côté	La semaine dernière, on apprenait que la ville de Montréal avait été condamnée à verser 7000 \$ à un citoyen par le Tribunal de Droits de la Personne, parce qu'il a été victime de discrimination politique perpétrée par M. Tomlinson et Mmes Pollak, Patreau et Magini. Malgré ce grave manquement à l'éthique et à la démocratie, je ne crois pas avoir entendu de réactions de Mme Patreau ou Pollak, ni de Projet Montréal d'ailleurs. Pourtant j'ai encore à la mémoire le laïus outré de Mme Patreau, prononcé au Conseil, lors de la condamnation de M. Corbeil devant la CMQ. Autre temps, autre mœurs il faut croire! Compte tenu que ce sont les citoyens qui vont se retrouver à payer pour cet abus de pouvoir de nos élus Projet Montréal, je voulais savoir si Mme Patreau et Mme Pollak envisageaient d'agir avec honneur et rembourser la ville pour cette somme afin que les citoyens ne soient pas pénalisés financièrement?
Micheline Maranda	Le Tribunal des Droits de la Personne a accordé une compensation de 7 000\$ à M. Lussier parce qu'il a été victime d'un abus de pouvoir de la part de nos élus Projet Montréal qui l'ont exclu du CCU pour des motifs politiques. Le juge a sévèrement condamné cet abus de pouvoir anti-démocratique dans son jugement. Il est inacceptable qu'un citoyen se trouve victimiser pour le simple fait d'avoir voulu exercer son droit démocratique de se porter candidat à une élection. Comment a t on pu assister à ce genre de dérive démocratique ici même à Outremont? J'en suis outrée! Pourtant, depuis ce jugement, je n'ai pas entendu nos élues Pollak et Patreau s'excuser auprès des citoyens pour ce comportement scandaleux et encore moins auprès de M Lussier. Est-ce que ces conseillères vont profiter de leur tribune ce soir pour présenter ces dites excuses auprès de M Lussier et des citoyens qui vont devoir payer les pots cassés?
Marc Poulin	Je voulais savoir si un organisme non accrédité par l'arrondissement pouvait être éligible à des subventions de l'arrondissement ou encore siéger à des instances subventionnées par l'arrondissement tel que la Table de Quartier?
Yannick Bujold	Bonjour M. Desbois, j'ai pris connaissance dernièrement de votre annonce d'octroyer 500 vignettes de stationnement gratuites aux employés des écoles et CPE du quartier. Votre offre est très généreuse et je suis certain qu'elle témoigne d'une grande gratitude envers le personnel en majorité composé de femme venant de l'extérieur de l'arrondissement pour enseigner et s'occuper de nos enfants. Mais avez-vous prévu une compensation financière équitable aux résidents Outremontais riverains des CPE et écoles qui eux, ont payé leurs vignettes plein prix et qui vont avoir certainement plus de difficulté à se garer étant donné l'ajout de 500 voitures dans les rues du quartier et qui de plus vont se garer gratuitement. Merci pour votre réponse.
Hélène Larue	les joueurs de tennis d'Outremont sont inquiets : vu la lenteur des travaux observée à Joyce, nous doutons que Garneau et Joyce puissent ouvrir en juillet!! Pourquoi ne pas achever les travaux à Garneau PUIS recommencer à Joyce, ou l'inverse? Nous sommes privés de 7 terrains en même temps!!! C'est inadmissible. Les travaux avancent pas de tortue : POURQUOI, SVP? Expliquez-nous
David DesBaillets	En tant que parent je suis choquée par la nouvelle d'une collision d'une jeune enfant dans une ruelle de notre arrondissement. Je vous rappelle que l'administration Tomlinson a fait son mieux. Par exemple, installation des grandes majorités des dos d'âne sur le territoire. Je demande maire Desbiens de préparer un suivi concernant la collision dans la ruelle de Bloomfield/Lajoie. Je lui demande une approche systématique, et non pas morcèlement, à cet enjeu de sécurité de nos rues et ruelles.
David DesBaillets	J'ai une question par rapport à l'ouvertures des rues piétonnes Bernard et Dollard: est-ce prévu que comme l'an passé ce soit toujours ouvert aux personnes à pieds de mai à novembre ? Est-ce possible d'allonger cette période ?
Philippe Gravel	J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé de résolution du conseil qui, sur

	recommandation du CCU, autorisait les travaux qui ont défigurés cette façade. Doit-on en conclure que les travaux ont été effectués sans permis ou que l'administration a accordé un permis sans l'aval du conseil? Que compte faire l'arrondissement pour que cette propriété retrouve sa splendeur d'antan?
Nicolas Saunier	La sécurité routière est un sujet de préoccupation constant, revenu au devant de l'actualité avec l'accident impliquant un enfant dans une ruelle de l'arrondissement. Il ne faut pas trop lire dans un événement isolé, car il s'agit bien de la partie émergée de l'iceberg. Ce que l'on sait par contre de la littérature, c'est qu'il est possible de relever des données avant que les accidents se produisent, sur les conflits et interactions entre usagers, sur la vitesse, etc. On sait aussi qu'il faut une approche systématique pour améliorer la sécurité routière qui mette de l'avant les infrastructures améliorant la sécurité pour tous, et non une liste de sites éparpillés. Il faut continuer à améliorer la sécurité de nos rues et ruelles avec des mesures d'apaisement de la circulation (dos d'âne, avancée de trottoir, bacs de plantes et autres éléments diminuant la largeur des rues) et la surveillance policière pour faire appliquer le code de la route.
Rani Cruz	Je crains que depuis que le stationnement est de retour sur Lajoie, la bande cyclable qui n'est actuellement que de la peinture va être oubliée. En théorie, chaque rue devrait avoir une bande cyclable protégée. Comment est-il possible que celle qui est déjà en place soit maintenant rendue inutilisable parce que le stationnement des voitures la rend dangereuse pour les vélos.
Stéphane Goyette	J'aimerais formuler un commentaire de vive voix soulignant notre appréciation suite à l'adoption du nouveau règlement
Jill Lance	On voudrait entendre la mise à jour du projet de réaménagement du viaduc Rockland. Actuellement, il est un secteur mal conçu pour les résidents qui souhaitent se déplacer à pied ou à vélo. Étant donné le développement du nouveau parc Irma-Lavasseur, la nouvelle école primaire, l'activation du campus et la densification urbaine dans ce coin-ci, le nombre de personnes qui y circule augmentera considérablement dans les prochaines années. Dans l'optique de transition écologique et de santé publique, on voudrait encourager le transport actif pour les déplacements, mais les conditions sur Rockland, Bates, Davaar et McEachran sont épouvantables. M Debois, qu'est-ce que vous faites pour assurer que le réaménagement de cette infrastructure routière répondra adéquatement aux besoins réels dans ce secteur? Outremont doit exiger que l'infrastructure de mobilité active - bien conçue selon les normes de NACTO - reste au coeur des livrables de ce projet.
Nobert	J'ai remarqué que le nouveau propriétaire du 6plex situé au 1140 Lajoie, a changé 2 fenêtres en façade pour 2 portes d'aluminium blanche. Le non respect de la réglementation me semble évident. Comment l'administration actuelle va corriger la situation actuelle au 1140 Lajoie et empêcher la multiplication des cas. Vaut-il plus la peine de faire les travaux sans permis à Outremont?
Simon Latraverse	L'administration Ensemble-Montréal a-t-elle l'intention d'aller de l'avant avec le programme d'aménagement de ruelles vertes initié par l'administration précédente? Plus spécifiquement, Quelles sont les montants consacrés aux ruelles vertes jusqu'à maintenant y compris les coûts du personnel de l'arrondissement, les frais de consultants, étude de sol, etc? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels montants sont prévus aux budgets 2022 et années suivantes?</li> <li>• A-t-on encore l'intention de déminéraliser les ruelles?</li> <li>• Va-t-on adopter une approche démocratique, avec 50% d'appuis nécessaire et non 25%?</li> </ul> Les ruelles sont une infrastructure négligée à Outremont. Leur resurfaçage par la pose de plusieurs couches d'asphalte fait en sorte qu'en plusieurs endroits les eaux de pluie ne coulent plus vers le centre de la ruelle mais vers les terrains des résidents, causant des dommages aux fondations et prévenant la déminéralisation. N'y aurait-il pas lieu de lancer une étude d'ensemble sur l'état des ruelles et leur aménagement?
yehuda indurski	Hi my name is Yehuda Indurski. I have a landscaping company called indurse outdoor services. I just realized that the dump at the city is closed for now to dump The Greenery and leafs in the fall. As we used to have the option to buy a permit I would like to ask to reopen please, as we are trying hard to make outremont nicer and greener and basically in the fall a nice percent of the leaves that we're picking up its from City trees. Also, most companies are not able to dump at the Eco Center since we have trailers and it's too long and also, they are not allowing to use a dumper there. Thank you very much for your understanding, Yehuda Indurski
Shannon Babcock	Pour donner suite à la présentation de la chercheuse Valentina Gaddi de son rapport de recherche au sujet des Hassidim et non-hassidim à Outremont et dans le Mile End-- Usages et partage des espaces publics : Ce rapport a suggéré que l'arrondissement a plusieurs rôles à jouer dans l'usage des espaces publics et les relations des gens hassidiques et non-hassidiques; par exemple « l'application ou l'adoption de certains règlements dont les conséquences visent directement la vie des personnes hassidiques (comme ceux au sujet des lieux de culte et des souccot) », ainsi que le problème de la « publicité problématique » autour des controverses, (au niveau de la salle de conseil). Êtes-vous d'accord avec ces observations? Merci.
Maryam d'Hellencourt	Bonjour, je pose cette question pour toute ma famille. Avec le beau temps nous allons

	reprenre le vélo avec les enfants pour aller à l'école et on apprécie beaucoup la piste cyclable sur Stuart. Quand on arrive sur la piste cyclable je respire mieux car c'est beaucoup plus sécuritaire pour mes enfants (6 et 9 ans). Est-ce que davantage de pistes cyclables vont s'ajouter à Stuart cette saison? Il y a énormément de familles à vélo à Outremont et ce serait tellement agréable d'avoir plus de parcours sécuritaires !
Diane Shea	M. Desbois était présent à la conférence sur la recherche du professeur Dejean sur les lieux de culte. Étant donné qu'il n'y a que 5 ou 6 synagogues à Outremont et beaucoup plus dans le Mile End, est-ce que le maire Desbois pourrait expliquer pourquoi il y a tellement plus de tension à Outremont qu'au Mile End, et est-ce que le maire Desbois pourrait expliquer les outils qu'il envisage de travailler avec concernant les règlements de zonage.

---

**CA22 16 0088**

**Prolongation de la période de questions des citoyens**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 54 ET SE TERMINE À 21 H 09

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Caroline Braun

**DE PROLONGER** la période de question des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06.1

---

LA MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 09 À 21 H 19.

---

**CA22 16 0089**

**Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 24 février 2022, à 12 h 15**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 24 février 2022, à 12 h 15.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA22 16 0090**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 mars 2022, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 mars 2022, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

---

**CA22 16 0091**

**Reconnaissance de la contribution des citoyens et citoyennes ayant œuvré au sein des comités citoyens Parcs, sports et environnement, Culture et commerce, Mobilité durable et sécuritaire et Bon voisinage**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711006,

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE RECONNAÎTRE** l'engagement et le travail des citoyens et citoyennes qui ont participé à la vie municipale de l'arrondissement et qui ont donné de leur temps et de leur expertise au cours des quatre (4) dernières années en œuvrant au sein des comités suivants :

- Parcs, sports et environnement
- Culture et commerce
- Mobilité durable et sécuritaire
- Bon voisinage

**DE METTRE FIN** au mandat des membres de ces comités en date du 4 avril 2022.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09 1223711006

---

**CA22 16 0092**

**Accorder un contrat à Groupe ABF inc. pour les travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, pour un montant de 179 067,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public OUT-TRV01-22 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 214 881,37 \$, incluant les taxes, le budget de variation de quantités, budget de contingences et le budget des incidences - Dépense provenant du budget PDI, fonctionnement de l'arrondissement et du SUM**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228959001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à l'entrepreneur Groupe ABF inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction de courtes sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 179 067,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public OUT-TRV01-22 (6 soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense d'un montant de 179 067,81 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Groupe ABF inc. pour des travaux de reconstruction courtes sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense de 35 813,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

**D'AUTORISER** une dépense de 17 906,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

**D'AUTORISER** un budget d'incidences de 16 116,10 \$, taxes incluses, pour des travaux complémentaires;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 248 904,25 \$, incluant les taxes, le budget de variation de quantités, le budget de contingences et le budget des incidences;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 47 % par le SUM, pour un montant de 116 394,08 \$, taxes incluses, et à 53 % par l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 132 510,18 \$, taxes incluses.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1228959001

---

**CA22 16 0093**

**Accorder un contrat à Excavation ESM inc. pour les travaux de réaménagements de l'aire de jeux du parc Outremont, pour un montant de 522 940,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public OUT-TRV22-21 - 11 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 865 690,76 \$, incluant les taxes, budget de contingences, le budget des incidences et le budget des items séparés exclus - Dépense provenant du fonds des parcs**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229293002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'ACCORDER** à l'entrepreneur Excavation ESM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat, pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de jeux du parc Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 522 940,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public OUT-TRV22-21 (11 soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense de 522 940,51 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Excavation ESM inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de jeux du parc Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense de 72 140,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

**D'AUTORISER** une dépense de 72 140,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

**D'AUTORISER** une dépense de 198 468,47 \$, taxes incluses, à titre de budget des items séparés exclus;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 865 690,76 \$ incluant les taxes, le budget de contingences, le budget d'incidences et le budget des items séparés exclus;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1229293002

---

#### **CA22 16 0094**

**Exercer l'option de renouvellement d'un an (1), du 6 mai 2022 au 6 mai 2022, du contrat accordé à la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy, conformément à l'appel d'offres public 19-17238 et autoriser à cette fin une dépense de 135 418,46 \$, taxes incluses / Autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges (réf. : CA19 160151)**

**ATTENDU QUE** le 6 mai 2019, le conseil a entériné l'octroi d'un contrat à la firme Camp Sportmax inc. pour une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$, taxes incluses, visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la patinoire et de la piscine John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE** la clause 15.02 du document d'appel d'offres AO 19-17238 prévoit qu'à son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour deux (2) période(s) additionnelle(s) d'un (1) an chacune selon avec les termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix pendant la période visée par le renouvellement, ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC);

**ATTENDU QUE** l'arrondissement est satisfait des services offerts par la firme Camp Sportmax inc. et souhaite continuer à offrir un service de qualité à ses citoyens;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216094001;

**La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la salle, avant le vote, de 21 h 25 à 21 h 26;**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin



**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat octroyé à la firme Camp Sportmax Inc. pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une durée d'un (1) an, soit du 6 mai 2022 au 6 mai 2023, et ce, conformément à la clause 15.02 du contrat et de l'appel d'offres public 19-17238;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 135 418,46 \$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy dans le cadre de ce contrat;

**D'AUTORISER** le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » estimées au montant non taxable de 46 000 \$ et représentant 50 % des revenus perçus desquels seront préalablement soustraits les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1216094001

---

## **CA22 16 0095**

**Approuver la prolongation du bail consenti par la Ville de Montréal (arrondissement Outremont) au Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour une période d'un (1) an, à compter du 15 avril 2022, pour les espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi<sup>2</sup>, pour un loyer total de 111 510,83 \$ , taxes incluses (réf. bâtiment 3099)**

**ATTENDU QUE** le conseil de l'arrondissement a approuvé le 15 avril 2019, pour une durée de deux (2) ans, la signature d'un bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont;

**ATTENDU QUE** le conseil a entériné le 4 avril 2021, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2022;

**ATTENDU QUE** la Direction de l'arrondissement d'Outremont souhaite que le CPE puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE Frisson de Colline reçoit 80 enfants de 18 mois à 5 ans. Régi par les normes du ministère de la Famille du Québec, le CPE offre aux parents d'enfants d'âge préscolaire des services de garde attentionnés dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise l'estime de soi par l'éveil et le jeu, par le goût de socialiser et d'apprendre, et ce, dans un milieu valorisant chez l'enfant, son individualité et son droit au bonheur dans le respect de tous. Le CPE Frisson de Colline puise sa force et sa couleur dans une histoire éducative de plus de 40 ans et offre depuis toujours un service éducatif de qualité aux familles;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711019;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

**D'APPROUVER** la troisième (3) prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) loue au Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour une période additionnelle de douze (12) mois, à compter du 15 avril 2022, un espace de 5 282 pi<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, moyennant un loyer annuel de 96 987,02 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

**D'IMPUTER** cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1223711019

---

**CA22 16 0096**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge en soutien aux efforts pour l'Ukraine**

**ATTENDU QUE** le 24 février 2022, l'armée russe a procédé à l'invasion de l'Ukraine, pays souverain depuis plus de 30 ans. Cette attaque a provoqué une onde de choc partout sur la planète qui se répercute jusqu'à l'arrondissement d'Outremont;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge internationale est le principal organisme d'aide sur le terrain. Il contribue en apportant une aide d'urgence neutre et impartiale aux citoyennes et citoyens affecté.e.s par le conflit en Ukraine ainsi que dans les pays limitrophes;

Avec la création du Fonds de secours : crise humanitaire en Ukraine, la Société canadienne de la Croix-Rouge peut approvisionner les acteurs sur le terrain en fournitures médicales essentielles, soutien psychosocial, denrées alimentaires, eau potable, vêtements, hébergement, articles d'hygiène personnelle, combustible et autres fournitures d'urgence;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement d'Outremont entend faire sa part et souhaite exprimer la solidarité des citoyennes et citoyens d'Outremont envers toute personne touchée de près ou de loin par ce conflit de manière concrète, soit par une contribution exceptionnelle de 5 000 \$ au Fonds de secours : Crise humanitaire en Ukraine;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229503002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER**, à même le surplus libre de l'arrondissement, une contribution non récurrente de 5 000 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge en soutien aux efforts pour l'Ukraine;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1229503002

---

**CA22 16 0097**

**Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de février 2022**

**DÉPÔT** des rapports des décisions déléguées pour le mois de février 2022.

30.01 1223489001

---

**CA22 16 0098**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2022**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2022.

30.02 1223489002

---

**CA22 16 0099**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2022**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2022.

30.03 1223489003

---

**CA22 16 0100**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2022**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2022.

30.04 1223489004

---

**CA22 16 0101**

**Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 28 février 2022 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)***

**DÉPÔT** du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2022.

30.05 1228953003

---

**CA22 16 0102**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Champagneur prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à remplacer la règle existante limitant le stationnement à une durée maximale de 30 minutes située devant le 950, avenue Champagneur par la règle limitant le stationnement à une durée maximale de 2 heures à l'exception des détenteurs de permis et ce, tout en conservant la règle d'interdiction de stationner pendant l'entretien de la chaussée.

40.01 1225069006

---

### CA22 16 0103

**Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Champagneur prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à remplacer la règle existante limitant le stationnement à une durée maximale de 30 minutes située devant le 950, avenue Champagneur par la règle limitant le stationnement à une durée maximale de 2 heures à l'exception des détenteurs de permis et ce, tout en conservant la règle d'interdiction de stationner pendant l'entretien de la chaussée.

### VOTE

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1225069006

---

### CA22 16 0104

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur la côte du Vésinet prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à remplacer la règle existante d'interdiction de stationner sur les deux côtés de la côte du Vésinet par une règle interdisant l'immobilisation des véhicules.

40.03 1225069007

---

#### CA22 16 0105

**Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur la côte du Vésinet prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à remplacer la règle existante d'interdiction de stationner sur les deux côtés de la côte du Vésinet par une règle interdisant l'immobilisation des véhicules.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1225069007

---

#### CA22 16 0106

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur le boulevard Saint-Joseph prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à permettre à nouveau le stationnement sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph entre l'avenue Nelson et la rue Hutchison tout en conservant un dégagement de 5 mètres du prolongement imaginaire de l'intersection.

40.05 1225069008

---

**CA22 16 0107**

**Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur le boulevard Saint-Joseph prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069008;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à permettre à nouveau le stationnement sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph entre l'avenue Nelson et la rue Hutchison tout en conservant un dégagement de 5 mètres du prolongement imaginaire de l'intersection.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1225069008

---

**CA22 16 0108**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Querbes prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à implanter un sens unique vers l'ouest dans la ruelle située au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Bloomfield ainsi qu'à agrandir vers le sud la zone d'interdiction d'immobilisation localisée sur le côté est de l'avenue Querbes au sud de la ruelle localisée entre les avenues Durocher et Querbes.

40.07 1225069009

---

**CA22 16 0109**

**Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Querbes prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069009;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à implanter un sens unique vers l'ouest dans la ruelle située au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Bloomfield ainsi qu'à agrandir vers le sud la zone d'interdiction d'immobilisation localisée sur le côté est de l'avenue Querbes au sud de la ruelle localisée entre les avenues Durocher et Querbes.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1225069009

---

#### **CA22 16 0110**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PDI 2022-2031**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement, incluant la réfection de trottoirs et l'ajout de dos d'âne.

40.09 1223711013

---

#### **CA22 16 0111**

**Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PDI 2022-2031**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711013;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un premier projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement, incluant la réfection de trottoirs et l'ajout de dos d'âne.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1223711013

---

### **CA22 16 0112**

#### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PDI 2022-2031**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à financer les travaux d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont.

40.11 1223711014

---

### **CA22 16 0113**

#### **Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PDI 2022-2031**

**ATTENDU QUE** le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 900 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2022-2031;

**ATTENDU QUE** le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2022-2031 adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2021;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711014;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un premier projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont.



## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1223711014

---

### **CA22 16 0114**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2022-2031**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de verdissement et de sécurisation de ruelles prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement.

40.13 1223711015

---

### **CA22 16 0115**

**Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2022-2031**

**ATTENDU QUE** le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2022-2031 pour le réaménagement des infrastructures;

**ATTENDU QUE** le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2022-2031 adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2021;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711015;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un premier projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de verdissement et de sécurisation de ruelles prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1223711015

---

**CA22 16 0116**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2022-2031**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

40.15 1223711016

---

**CA22 16 0117**

**Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2022-2031**

**ATTENDU QUE** le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 100 000 \$ pour la protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2021-2030;

**ATTENDU QUE** le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2022-2031 adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2021;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711016;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un premier projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1223711016

---

**CA22 16 0118**

**Adoption d'un second projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de prohiber l'usage vente de cannabis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement / Déposer le rapport de consultation écrite qui s'est tenue du 7 au 21 mars 2022***

**ATTENDU** les nombreuses demandes citoyennes à l'effet d'interdire l'implantation de points de vente de cannabis à des fins récréatives sur l'ensemble du territoire;

**ATTENDU** la volonté du conseil de l'arrondissement d'interdire l'implantation de points de vente de cannabis à des fins récréatives sur l'ensemble du territoire;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 février 2022;

**ATTENDU QU'UNE** consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 7 au 21 mars 2022 inclusivement et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 7 février 2022 et l'adoption du second projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 122776001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE DÉPOSER** le rapport de consultation écrite tenue du 7 au 21 mars 2022 concernant l'adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* visant à prohiber l'usage vente de cannabis sur l'ensemble de territoire de l'arrondissement;

**D'ADOPTER**, sans changement, un second projet de règlement intitulé "*Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*". L'objet de ce règlement vise à interdire l'usage vente de cannabis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.17 122776001

---

**CA22 16 0119**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Modification du mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles par année civique pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et ajout, jusqu'au 30 septembre 2022, d'un mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 7 mars 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711012;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, un *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles par année civique pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et d'ajouter, jusqu'au 30 septembre 2022, un mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1223711012

---

**CA22 16 0120**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril et mai 2022**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**Pour l'événement "La chasse aux cocos"**

**D'ÉDICTER**, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Beaubien, le 17 avril 2022, de 7 H à 14 H, pour la tenue de l'événement "Chasse aux cocos" organisé par l'organisme Outremont en famille.

**D'AUTORISER**, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)* conformément à l'article 9.1 dudit règlement;

- Une dérogation à l'alinéa g) de l'article du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

#### **Pour l'événement " 5 à 7 du Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec"**

**D'ÉDICTER**, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la Place Monique-Mercure, le 5 mai 2022, de 13 H à 21 H, pour la tenue de l'événement "5 à 7 du Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec" organisé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ).

**D'AUTORISER**, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement;
- Une dérogation à l'alinéa e) de l'article 6 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

#### **Pour l'événement "OUF! Festival OFF Casteliers"**

**D'ÉDICTER**, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de l'Îlot Saint-Viateur, du 18 mai 2022, 7 H au 23 mai 2022, 22 H, pour la tenue de l'événement "OUF! Festival OFF Casteliers" organisé par le promoteur Production Illusion fabuleuse.

**D'AUTORISER**, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement
- Une dérogation aux alinéas e) et g) de l'article 6 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

#### **Pour l'événement "La marche pour la dignité"**

**D'ÉDICTER**, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire des trottoirs des avenues Wilderton, Van Horne, Deacon, Lajoie, Querbes, Saint-Viateur, Stuart, Bernard, Kelvin et Robert, le 1<sup>er</sup> mai 2022, de 12 H à 17 H, pour la tenue de l'événement "La marche pour la dignité" organisé par la Maison de soins palliatifs et centre de jour St-Raphaël.

#### **Pour l'événement "Procession de la Pâques orthodoxe russe"**

**D'ÉDICTER**, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) et aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171), une ordonnance autorisant dans le cadre de la procession pascale de la cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicholas qui aura lieu du samedi 23 avril 2022 à 23 H 45 au dimanche 24 avril 2022 à 0 H 30, l'occupation temporaire du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, soit :

- le boulevard Saint-Joseph, entre les avenues Querbes et Hutchison;
- l'avenue McNider, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph;
- l'avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph.

#### **Pour l'événement "Dimanche des rameaux"**

**D'ÉDICTER**, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire des trottoirs des avenues McEachran, Dollard et Ducharme ainsi que de la ruelle au nord de Ducharme entre Dollard et McEachran, le 10 avril 2022, de 11 H 30 à 12 H 15, pour la tenue de l'événement "Dimanche des Rameaux" organisé par l'Ordre St-Antoine Le Grand.

**D'AUTORISER** dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement;

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1226737001

---

**CA22 16 0121**

**Édicter, en vertu de l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544), une ordonnance afin d'ajuster certains tarifs relatifs aux cafés-terrasses pour la saison estivale 2022**

**ATTENDU QU'À** la suite de la déclaration d'état d'urgence sanitaire due à la COVID-19 le 15 mars 2020, les autorités ont forcé la fermeture de divers lieux de loisirs et de divertissement afin de freiner la propagation de la COVID-19. Suite aux reprises et confinements successifs des dernières années, la direction de l'arrondissement a mis en place des stratégies de relance économique pour soutenir le commerce local et le domaine de la restauration;

**ATTENDU QU'AFIN** de favoriser la réappropriation de l'espace public par ses citoyens durant les saisons estivales, l'arrondissement a modifié son approche pour réduire le coût des autorisations pour l'implantation des cafés-terrasses locales à deux reprises au cours des deux dernières années;

**ATTENDU QU'À** l'approche de la période estivale, l'arrondissement souhaite appuyer à nouveau le commerce local et le domaine de la restauration et poursuivre le processus de relance économique en édictant une ordonnance modifiant les tarifs pour l'exercice financière 2022 afin de réduire les frais pour les permis et certificats relatifs à l'implantation des cafés-terrasses pour la période estivale;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER**, en vertu de l'article 132 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)*, une ordonnance autorisant, pour la saison estivale 2022 des cafés-terrasses qui se termine le 15 novembre 2022, la modification de certains tarifs de ce règlement en lien avec l'aménagement de cafés-terrasses.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1228358007

---

**CA22 16 0122**

**Adopter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une résolution visant l'immeuble situé au 290, avenue Outremont**

**ATTENDU QUE** le conseil de l'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358009;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

**D'AUTORISER**, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble situé au 290, avenue Outremont, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe Giguère, minute 4542, dossier 1501-30 datée du 14 février 2022.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1228358009

---

**CA22 16 0123**

**Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 125, avenue Querbes, 660, avenue Wiseman, 182, avenue de l'Épée, 650, avenue Hartland, 46, avenue Vincent d'Indy et 1075, avenue Laurier**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances du 9 et du 23 mars 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358008.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

**Séance du 9 mars 2022 :**

**125, avenue Querbes :**

Avec la suggestion suivante :

- Prévoir pour le grand lanterneau et l'accès au toit un dispositif permettant l'occultation des fenêtres afin de limiter la pollution lumineuse la nuit et la surchauffe en été.

**660, avenue Wiseman :**

Avec la réserve suivante :

- Confirmer que les nouvelles fenêtres à guillotine du corps principal auront les mêmes proportions que l'existant.

Et la suggestion suivante :

- Simplifier la fenêtre du solarium en limitant le nombre de divisions ou en retirant les carreaux.

**182, avenue de l'Épée :**

Avec la réserve suivante :

- En façade, afin de préserver l'harmonie avec les maisons de la série, intégrer les vitraux à l'unité scellée des nouvelles fenêtres. Fournir une description technique ou un détail qui démontre la méthode pour l'installation des vitraux.

Et la suggestion suivante :

- Guillotine 50/50 à l'arrière.

**650, avenue Hartland :**

Avec les réserves suivantes :

- Uniformiser le traitement des garde-corps pour la terrasse arrière.
- Aligner l'écran d'intimité avec le volume en saillie de l'étage.

**Séance du 23 mars 2022 :**

**46, avenue Vincent d'Indy :**

Avec la réserve suivante :

- Prolonger la hauteur de la persienne jusqu'au premier bandeau de béton afin d'harmoniser la hauteur de la composante à celle des ouvertures adjacentes.

**1075, avenue Laurier :**

Sans réserve.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1228358008

---

**CA22 16 0124**

**Dépôt du rapport élaboré dans le cadre de la consultation publique sur les nuisances liées aux chantiers de construction dans l'arrondissement d'Outremont**

**DÉPÔT** du rapport élaboré dans le cadre de la consultation publique sur les nuisances liées aux chantiers de construction dans l'arrondissement d'Outremont, rédigé par Transfert Environnement et Société et daté du 8 mars 2022;

**DE METTRE EN OEUVRE** certaines recommandations qui y sont énoncées, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

61.01 1226347001

---

**CA22 16 0125**

**Motion de la conseillère Caroline Braun - Inscription de l'arrondissement d'Outremont pour devenir partenaire des municipalités engagées 2022 à l'occasion du Jour de la Terre 2022**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**DE CONFIRMER** l'inscription de l'arrondissement d'Outremont à l'événement « Jour de la Terre 2022 », qui se tiendra le vendredi 22 avril 2022;



**D'INVITER** les résidentes et les résidents, les organismes communautaires, les commerçantes et commerçants de l'arrondissement, ainsi que l'ensemble de la population à s'impliquer activement dans cet événement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

---

**CA22 16 0126**

**Motion du maire Laurent Desbois - Implantation d'un arrêt obligatoire et d'une traverse piétonnière à mi tronçon dans la ruelle située au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Bloomfield et Querbes**

**ATTENDU QUE** de nombreux de camions utilisent la ruelle après avoir effectué leur livraison au marché 5 saisons;

**ATTENDU QUE** de nombreuses voitures utilisent aussi la ruelle pour quitter le stationnement du marché 5 saisons;

**ATTENDU QUE** plusieurs piétons traversent la ruelle pour se rendre de la place Marcelle-Ferron au parc Saint-Viateur et inversement;

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire d'assurer une sécurité aux piétons lorsqu'ils traversent la ruelle;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Mindy Pollak

**D'IMPLANTER** des arrêts obligatoires et une traverse piétonnière à mi tronçon de la ruelle située au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Bloomfield et Querbes.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

---

**Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 50.

70.01

---

\_\_\_\_\_  
Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2022.